



PROCES VERBAL REUNION VISIOCONFERENCE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Jeudi 11 mars 2021**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	11/03/2021 à 11h00
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative MM. Nasser AL-KHELAÏFI, Bernard CAÏAZZO, Jean Pierre CAILLOT, Raymond DOMENECH, Loïc FERY, Alain GUERRINI, Francis GRAILLE, Sylvain KASTENDEUCH, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Gervais MARTEL, Claude MICHY, François MORINIERE, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Oleg PETROV, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, Eric ROLLAND, Pierre WANTIEZ

Présents avec voix consultative M. Arnaud ROUGER

Excusés MM. Noël LE GRAËT, Jacques-Henri EYRAUD (*représenté Laurent NICOLLIN*), Philippe PIAT

Assistent Mmes Nadjette BECHACHE, Stéphanie BOURDAIS, Marie-Hélène PATRY,
MM. Bruno BELGODERE, Philippe DIALLO, Mathieu FICOT, Jérôme BELAYGUE, Benjamin VIARD



En ouverture de séance, Vincent LABRUNE félicite Michel DENISOT pour sa nomination au poste de Président de la Berrichonne de Châteauroux qui a entraîné la démission de ses fonctions d'administrateur de la LFP.

Vincent LABRUNE remercie ensuite Michel DENISOT pour la qualité de ses interventions au cours des différentes réunions ainsi que pour son soutien aux travaux de la LFP. Le remplacement de Michel DENISOT sera étudié sur la base des nouveaux statuts de la LFP dès lors qu'ils auront été validés par la FFF puis le Ministère des Sports.

1. Calendrier Général des compétitions

Arnaud ROUGER présente le Calendrier Général des Compétitions prévisionnel de la saison 2021/2022 tel qu'il est proposé par la Commission du Calendrier FFF/LFP.

Concernant la Ligue 1, la 1ère journée se tiendra le week-end des 7 et 8 août 2021 tandis que la 38ème et dernière journée a été placée au samedi 21 mai 2022. Les barrages opposant le 18ème de Ligue 1 au vainqueur des Play-offs de Ligue 2, sont eux fixés les jeudi 26 mai (aller) et dimanche 29 mai 2022 (retour).

Concernant la Ligue 2, la première journée est prévue le week-end du 24 juillet 2021 et la 38ème le samedi 14 mai 2022. Les deux matchs de Play-offs auront lieu les mardi 17 mai et vendredi 20 mai 2022. Les Barrages de Ligue 2, opposant le 18ème de Ligue 2 au 3ème de National 1, ont été fixés les mardi 24 mai (aller) et dimanche 29 mai 2022 (retour). Enfin, l'édition 2021 du Trophée des champions est prévue le 1er août 2021.

Nasser AL-KHELAÏFI intervient pour faire état de son opposition sur la date prévisionnelle de la Finale de la Coupe de France qui ne devrait pas être placée en amont des 1/2 finales des compétitions européennes mais plutôt après.

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité les calendriers de Ligue 1 et Ligue 2,

Demande à la FFF de bien vouloir envisager le décalage de la Finale de la Coupe de France le week-end des 7 et 8 mai 2021.

Précise que l'intégralité du Calendrier Général des Compétitions 2021-2022 sera publié à la suite de son adoption par le Comité Exécutif de la FFF.



2. Licence Club

Arnaud ROUGER rappelle que le Bureau du 10 avril 2020 avait décidé, au regard de la situation sanitaire et donc des conditions très complexes de contrôle des critères au printemps dernier, de suspendre la Licence Club pour la saison 2020/2021,

Il indique désormais qu'en égard au caractère particulièrement structurant de la Licence Club, outil de progrès et de développement majeur, la Commission Licence Club propose de refaire application de la Licence Club pour 2021/2022 dans le format adopté le 12 décembre 2019. Il appartiendra à la Commission de sélectionner les critères en fonction de leur potentiel contrôle pour tenir compte du contexte actuel.

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité la proposition de la Commission de la Licence Club, décide de relancer la procédure d'attribution de la Licence Club 2021/2022 dans le format adopté lors de sa réunion du 12 décembre 2019 et adopte en conséquence le règlement de la Licence Club 2021/2022.

3. Trophée des Champions

Mathieu FICOT rappelle au Conseil que compte tenu du contexte sanitaire l'édition 2020 du Trophée des Champions n'a pu se dérouler à l'étranger mais qu'il est important de poursuivre la promotion de la Ligue 1 à l'international via ce match particulier à condition de respecter les contraintes suivantes :

- Sélectionner un pays avec une politique sanitaire efficace afin de réduire le risque de report/annulation ;
- Sélectionner un lieu à moins de 5h d'avion de la France avec un faible décalage horaire ;
- Trouver un partenaire/promoteur fiable avec une expertise d'organisation d'événements éprouvée ;
- Optimiser la dotation de participation des équipes.

Sur ces principes, Mathieu FICOT indique que la LFP a reçu une offre de la société israélienne « Comtec Group » pour l'organisation du Trophée des Champions à Tel Aviv. Forte d'une expérience de 35 ans dans l'organisation de grands événements sportifs, l'expertise de cette société présente donc des gages importants pour la LFP.

Pour conclure, Mathieu FICOT précise que des discussions sont d'ores et déjà intervenues s'il fallait reporter le Trophée des Champions en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Un large échange de vues s'instaure ensuite pour évoquer les conditions de déplacement et d'accueil des équipes justement au regard des règles qui pourraient être appliquées à l'entrée en Israël et au retour en France. MM. Loïc FERY, Waldemar KITA et Eric ROLLAND indiquent alors qu'il s'agit d'une question centrale qu'il faudra surveiller de près.



Le Conseil,

Considérant les éléments présentés et la qualité de l'offre reçue,

Approuve à l'unanimité l'organisation de l'édition 2021 à Tel Aviv.

4. Programmation TV

Arnaud ROUGER présente deux demandes formulées par Canal+ dans le cadre de la programmation TV des matchs de Ligue 1 sur la fin de saison :

- Décaler aux dimanches 16 et 23 mai 2021 les multiplex des J37 et J38 initialement prévus les samedis 15 et 22 mai 2021 ;
- Permettre la programmation le samedi à 21h au lieu de 13h lors des journées où il n'y a pas de rencontre de Top 14 prévue.

Le Conseil,

Valide à l'unanimité ces propositions et :

- procède au décalage des multiplex des J37 et J38 de Ligue 1 les 16 et 23 mai 2021 ;
- laisse le soin aux services de la LFP de programmer un match de Ligue 1 le samedi à 21h au lieu de 13h lorsque cela est possible et souhaité par Canal+.

5. Questions Diverses

5.1. Lancement de la chaîne Twitch LFP

Mathieu FICOT informe les membres du Conseil d'Administration de l'intérêt que représente la plateforme collaborative de streaming « Twitch ». Il précise que la stratégie de la LFP sur Twitch consistera à :

- Diffuser l'eLigue 1 sur une plateforme dédiée réunissant un public captif ;
- Proposer un contenu mixte foot et efoot pour bénéficier d'une exposition optimale sur la plateforme ;
- Créer des rendez-vous hebdomadaires live pour fidéliser une audience très engagée ;
- Bénéficier d'un inventaire média complémentaire propice au brand content ;
- Maitriser l'ensemble de la chaîne de valeur : de l'organisation de la compétition à la création et la diffusion des contenus.



Le Conseil,

Prend note des éléments communiqués.

5.2. Consultation Ballons

Mathieu FICOT informe les membres du Conseil d'Administration qu'une consultation vient d'être lancée, auprès de l'ensemble des acteurs du marché, pour les ballons officiels utilisés dans les compétitions organisées par la LFP sur les principes suivants :

- Envoi de la consultation : 5 mars
- Retour attendu : 5 avril
- Détail des lots :
 - Lot 1 : Ligue 1 Uber Eats, Trophée des Champions et EA L1 Trophy
 - Lot 2 : Ligue 2 BKT
- Durée : 2 options au choix pour le candidat :
 - 3 saisons jusqu'en 2024-2025
 - 5 saisons jusqu'en 2026-2027
- Critères principaux pour la sélection du prochain fournisseur :
 - La qualité des ballons assurant un bon déroulement des compétitions
 - L'offre financière des candidats : Minimum garanti et royalties pour garantir des revenus à la LFP
 - La stratégie de licence et de promotion du ballon par le partenaire
 - La durée du contrat retenu par le candidat

Le Conseil,

Prend note des informations communiquées et reste dans l'attente de l'analyse des offres qui lui seront communiquées lors d'une prochaine réunion.

5.3. Points d'actualité

Vincent LABRUNE informe les membres du Conseil d'Administration de l'état des discussions intervenues entre les représentants des services du Ministère des finances et du Ministère des sports afin d'étudier les demandes formulées au titre d'un plan d'urgence pour venir en aide aux clubs professionnels. Il précise que l'Etat s'est engagé à apporter une réponse pour la fin du mois de mars.

Arnaud ROUGER informe les membres du Conseil d'Administration de la proposition de conciliation formulée aux Chamois Niortais pour qu'ils s'en tiennent à la décision du 6 janvier 2021 de la Commission des compétitions de la LFP en ce qu'elle lui a infligé la perte de la rencontre du 22 décembre 2020 sur le score de 3 à 0 qui aurait dû l'opposer au VAFC et de laisser les frais de déplacement du VAFC à la charge du VAFC. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accepter la proposition de conciliation.



S'agissant enfin des questions liées à la mise à disposition des joueurs internationaux pour la période de fin mars 2021, Arnaud ROUGER répond à la demande de Jean-Pierre CAILLOT en rappelant les règles de la FIFA applicables compte tenu des contraintes sanitaires imposées par le Gouvernement français. Il indique que le Gouvernement a été sollicité par la FFF pour obtenir des aménagements potentiels mais qu'aucun élément n'a encore été fourni de nature à faire changer les dispositions actuelles.

Vincent LABRUNE insiste pour rappeler que si la Ligue peut servir de relai pour porter les interrogations des clubs, ces questions ne relèvent absolument pas de la compétence de la LFP. Dans ces conditions, il ne peut être reproché à la LFP que le Gouvernement ne fasse pas évoluer sa position pour créer une dérogation particulière dans le contexte sanitaire actuel.

Vincent LABRUNE
Président